

**DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**

**VILLE DE PLOUHA – 22580**



**MAPA 2025 – 004  
PROGRAMME DE VOIRIE**



**REGLEMENT DE LA CONSULTATION R.C**



**Maître de l'ouvrage**

: Ville de PLOUHA  
Hôtel de Ville  
24, Avenue Laënnec  
22580 PLOUHA  
☎ : 02.96.20.21.26  
@ : dst @plouha.fr

**Maître de l'œuvre**

: Ville de PLOUHA  
Hôtel de Ville  
Direction des Services Techniques  
24, Avenue Laënnec  
22580 PLOUHA  
☎ : 02.96.20.21.26  
@ : dst @plouha.fr

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX  
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MAITRE DE L'OUVRAGE**

**VILLE DE PLOUHA  
Représentée par Monsieur le Maire**

**OBJET DU MARCHE**

**PROGRAMME DE VOIRIE  
2025**

**LOCALISATION DES TRAVAUX**

**- PLOUHA - 22 580**

**REMISE DES OFFRES**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :  
**VENDREDI 4 JUILLET 2025**

HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :  
**12 HEURES**

**DATE D'ENVOI DE L'AVIS  
A LA PUBLICATION**

**Mardi 10 juin 2025**

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION</b>	<i>Page 1</i>
<b>ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<i>Page 1</i>
2.1. Définition de la procédure	
2.2. Décomposition en tranches et en lots	
2.3. Variantes	
2.4. Option	
2.5. Délai d'exécution	
2.6. Modifications de détail au dossier de consultations	
2.7. Délai de validité des offres	
<b>ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES</b>	<i>Page 4</i>
3.1. Conditions d'envoi des offres	
3.2. Contenu des offres	
3.3. Option et variantes	
3.4. Négociation	
<b>ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES</b>	<i>Page 5</i>
<b>ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<i>Page 6</i>

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la réalisation d'un programme de voirie.

Emplacement des travaux : PLOUHA 22580

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

#### **2.1. – Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en référence au code de la commande publique.

#### **2.2. – Décomposition en tranche(s) et en lot(s)**

##### **LOT N°1**

Il est prévu 1 TRANCHE FERME et 4 TRANCHES CONDITIONNELLES.

#### **Rappel - Le marché sera conclu :**

- Soit avec un entrepreneur unique
- Soit avec des entrepreneurs groupés solidaires
- Soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Maître de l'Ouvrage, pour l'exécution du marché.

#### **2.3. – Variantes**

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes par rapport aux spécifications techniques des cahiers des charges.

#### **2.4. – Options**

Sans objet

#### **2.5. – Délai d'exécution**

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

#### **2.6. – Modifications de détail au dossier de consultation**

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **2.7. – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé dans le cadre de l'acte d'engagement, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les prix seront fixés en EURO uniquement.

#### **3.1. - Conditions d'envoi des offres**

Les offres devront être envoyées sur la plateforme de dématérialisation <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

#### **3.2. - Contenu des offres**

- L'acte d'engagement signé à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Le règlement de la consultation.
- Le D.Q.E. (Détail Quantitatif et Estimatif) ;
- Le B.P.U. (Bordereau des Prix Unitaires) ;
- L'attestation de visite signée par le maître d'ouvrage ;
- La lettre de candidature habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1) ;
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2) ;
- Eventuellement déclaration de sous-traitance (DC4) s'il en a connaissance ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Le candidat devra justifier qu'il présente les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes par rapport aux prestations de la consultation ;
- Le candidat devra justifier de références au cours de 3 dernières années pour des prestations similaires en importance et en technicité à celle qui fait l'objet du présent marché ;
- Le candidat devra justifier par tout justificatif de la souscription de contrats d'assurances professionnelles ;

#### **3.3. – Option et variantes**

Le chiffrage des variantes techniques ou des options prévues au C.C.T.P. devra pouvoir être distingué facilement de la solution de base.

#### **3.4 – Négociation**

L'autorité compétente du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité :

- Soit de procéder à une négociation avec les trois candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres retenus. Si tel est le cas, la (ou les) négociation(s) se déroulera (ront) soit par écrit, soit oralement, soit en combinant ces deux modes.
- Soit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

#### **ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES**

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

##### **- La valeur technique des prestations : 40 %**

Ce critère sera apprécié sur la base du mémoire technique précisant les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise, en particulier :

- La méthodologie proposée pour mener à bien l'opération, sous la forme d'un mémoire présentant le processus de construction, avec notamment les matériaux, les procédés mis en œuvre pour assurer une qualité optimale dans le respect des formes, les états de surface et la description techniques des solutions envisagées noté sur : 50
- Les moyens humains et matériels affectés au chantier noté sur : 20
- Les dispositions prises en matière d'organisation, d'hygiène et de sécurité du chantier noté sur : 20
- Les dispositions prises en matière de préservation de l'environnement notées sur : 10

##### **- Le prix des prestations : 60 %**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres dans l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire qui sera pris en considération.

Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Sera déclarée comme irrégulière une offre qui tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation.

Ceci sera notamment le cas s'il est constaté que le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire n'est pas fourni ou s'il est incomplet.

Les offres pour la solution de base seront d'abord examinées et classées.

Les offres pour les variantes proposées seront ensuite examinées et classées.

Il sera ensuite procédé à un classement global de toutes les offres, (solutions de base et variantes). Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

**ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**Demande de dossier :**

Les Dossiers de Consultation des Entreprises seront remis gratuitement aux candidats, demande à :  
MAIRIE DE PLOUHA – Direction des Services Techniques – [dst@plouha.fr](mailto:dst@plouha.fr) - 24, Avenue Laënnec  
- 22 580 PLOUHA

Les Dossiers de Consultation des Entreprises sont téléchargeables sur le profil acheteur  
<https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur  
étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des  
offres, une demande écrite aux intervenants définis ci-après :

**Renseignements d'ordre administratif : Monsieur François BIENFAIT (dst@plouha.fr)**

**Renseignements d'ordre technique : Monsieur Jean-François BROCHER  
(ctm.responsable@plouha.fr)**

MAIRIE DE LA VILLE DE PLOUHA :

Hôtel de Ville  
24, Avenue Laënnec  
22580 PLOUHA  
☎ : 02.96.20.21.26  
@ : dst@plouha.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.